

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

N° R-4110-2019

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)

Intéressé

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2020-2029**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ
(Loi sur le Régie de l'énergie, a. 25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, ch. II, sec. IV)

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui suit :

CONTEXTE

1. Le 1er novembre 2019, Hydro-Québec dépose à la Régie de l'énergie une demande relative au Plan d'approvisionnement pour la période de 2020 à 2029 ([B-0002](#)), le dossier de la Régie R-4110-2019.
2. Le 22 novembre 2019, par sa décision [D-2019-157](#) la Régie invite les personnes intéressées à déposer des demandes d'intervention ainsi que leur budget de participation en date du 6 décembre 2019.
3. Le ROEE formule par la présente sa demande d'intervention à laquelle est joint son budget de participation.

L'INTÉRÊT DU ROEE

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) a été fondé en 1997.
5. Depuis ses débuts en 1997, le ROEE a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers d'Hydro-Québec.
6. Par ses interventions dans les dossiers de plans d'approvisionnements, tarifaires et autres causes d'Hydro-Québec, le ROEE :
 - soutient la régulation public d'Hydro-Québec afin de favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable en privilégiant la réduction de la consommation de l'électricité, la pleine exploitation du potentiel d'efficacité énergétique et la réduction de la demande en puissance ;
 - contribue à la recherche de solutions énergétiques et réglementaires quant aux défis de la réduction de l'importante empreinte de GES des réseaux autonomes et à leur conversion à des sources d'électricité autres que la combustion d'hydrocarbures.
7. Le nom de la coordinatrice du ROEE ainsi que l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.

8. Le ROEÉ est composé de sept (7) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est reconnue. Il s'agit de : l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE); Écohabitation, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), Fondation Rivières, Nature Québec, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et le Regroupement vigilance hydrocarbure Québec (RVHQ).
9. Les sept groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et plusieurs organismes au Québec.
10. La description de chacun de ses groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
11. Le ROEÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
12. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants :
 - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec ;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels ;
 - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social ;
 - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile ;
 - La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux ;
 - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable ;

- La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles ;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision ;
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

13. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position du ROEÉ dans les dossiers de la Régie qui sont uniques et distinctes de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROEÉ

14. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise de l'intervenant et de ses groupes membres.

15. Le ROEÉ rappelle que, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (LRE), l'intérêt public, le développement durable et le respect des objectifs des politiques énergétiques sont au cœur des responsabilités de la Régie. Toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.

16. L'intervention, l'analyse et les recommandations du ROEÉ se fondent dans son intérêt et son expertise. Elles s'appuient également sur sa contribution soutenue à la régulation d'Hydro-Québec, toujours à l'enseigne de l'efficacité énergétique, la gestion de la demande et des solutions écologiques afin de prôner la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable.

17. L'intervention du ROEÉ dans le présent dossier porte particulièrement sur la prévision de la demande, les efforts et mesures en économie d'énergie et en gestion de la demande en puissance, ainsi que sur la conversion des réseaux autonomes.

PRÉVISION DE LA DEMANDE

18. Le ROÉÉ considère que la qualité de la prévision de la demande en électricité est essentielle afin de permettre des choix réglementaires éclairés dans l'établissement du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec.
19. Notamment, la prévision de la demande doit servir de guide en ce qui concerne la détermination des mesures d'efficacité énergétique et de la gestion de la demande en puissance.
20. Se fondant sur ses principes directeurs, le ROÉÉ entend soutenir la Régie dans l'exercice de ses responsabilités.
21. C'est pourquoi le ROÉÉ est préoccupé par certaines hypothèses privilégiées par Hydro-Québec en matière de prévision de la demande.
22. Plus spécifiquement, le ROÉÉ se questionne sur certaines des prémisses du Distributeur dans son analyse du contexte économique général du Québec et de leurs effets sur la prévision de la demande.
23. En effet, le ROÉÉ s'étonne de voir Hydro-Québec donner beaucoup d'importance à la diminution des exportations de biens au premier trimestre de 2019. Cette diminution serait, selon Hydro-Québec, un signe que le Québec est touché par le ralentissement de l'économie mondiale¹.
24. Selon le ROÉÉ, il est prématuré de tirer une telle conclusion alors que la baisse des exportations des biens et services réels était de moins de 2 % au premier trimestre et que cet indice a connu une hausse de 0,8 % au second trimestre².
25. Par ailleurs, le Distributeur considère que « la hausse de la demande pour les services de santé et le ralentissement des revenus fiscaux forceront le gouvernement à

¹ B-007, p.10

² ISQ, Produit intérieur brut réel selon les dépenses¹, données désaisonnalisées au taux annuel, dollars enchaînés (2012), Québec, 2016-2019. En ligne, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-revenus-depenses/tabint03.htm?fbclid=IwAR3DIsgBg4qzftwKez9vDG--OypaGo10mbQ-YvWErWpOMrAaAFCX4lQZm0>

restreindre les dépenses de l'État »³. Il ne semble pas expliquer comment cela influera la demande en électricité, ni si cette affirmation est vérifiée ou démontrée historiquement. Sans vouloir se prononcer à ce stade-ci du dossier sur la conclusion d'Hydro-Québec au chapitre de sa demande, le ROÉÉ considère que le distributeur devrait clarifier sa démarche et l'impact dans son modèle de retenir un ralentissement économique.

26. Bref, le ROÉÉ entend supporter les travaux de la Régie de l'énergie en étudiant les hypothèses économiques qui soutiennent les prévisions de la demande d'ici 2029.
27. De plus, le ROÉÉ se questionne sur les hypothèses utilisées par Hydro-Québec afin d'étayer des besoins d'énergie à la hausse à partir de 2027 alors que les estimations sont à la baisse entre 2025 et 2027⁴.
28. De même, le ROÉÉ entend vérifier les hypothèses de base qui soutiendraient le besoin en puissance pressenti pour les années 2025-2026 à 2028-2029 en hausse marquée comparativement aux estimations pour des années 2024-2025 à 2026-2027.
29. Selon les résultats des analyses, le ROÉÉ compte faire des recommandations de sorte à favoriser la prévision de la demande basée sur les estimations les plus fiables possible.
30. Dans la mesure où des modifications à la prévision de la demande indiqueraient une hausse des besoins, le ROÉÉ fera des recommandations afin d'améliorer les efforts d'Hydro-Québec au chapitre de l'efficacité énergétique et de la gestion de la demande en puissance.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

31. Le ROÉÉ est préoccupé par la faiblesse de la cible d'économie d'énergie proposée par Hydro-Québec dans un contexte d'accroissement des ventes alors que les approvisionnements disponibles et à venir d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution sont insuffisants pour répondre aux besoins en énergie après 2026.

³ B-007, p.10

⁴ B-0005, p.10

32. Le ROEÉ constate que l'objectif d'économie d'énergie d'Hydro-Québec ne représente qu'une mince portion de ses ventes malgré un potentiel technico-économique qui demeure substantiel.
33. Comme que mentionner précédemment, le ROEÉ favorise l'efficacité énergétique avant toute forme de production d'énergie, même renouvelable.
34. C'est pourquoi le ROEÉ entend présenter des arguments en faveur de l'exploitation au maximum du potentiel d'économie d'énergie réalisable avant le lancement de toute forme d'appel d'offres.
35. Dans cette perspective, le ROEÉ entend questionner Hydro-Québec au sujet des mesures d'efficacité énergétique supplémentaires qu'il envisage et comment il compte collaborer avec le gouvernement du Québec pour augmenter l'apport des économies d'énergie. Au besoin, le ROEÉ proposera une hausse des objectifs en efficacité énergétique.

GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE

36. Le ROEÉ a pris connaissance de la mise à jour du potentiel technico-économique de gestion de la demande en puissance⁵.
37. À ce propos, le ROEÉ s'interroge particulièrement quant à la faiblesse de l'objectif d'effacement de la charge résultant de l'interruption des chauffe-eau que retiendrait Hydro-Québec. Nous n'expliquons pas la diminution considérable du potentiel de ces mesures depuis le dernier plan d'approvisionnement.
38. Rappelons que le ROEÉ a été au cœur des débats sur cet enjeu lors des causes R-3986-2016 et R-3980-2016, faisant valoir que le potentiel commercial d'interruption

⁵ B-0009, p. 49

- des chauffe-eau est très important et devrait faire partie des moyens pour Hydro-Québec de diminuer la demande en puissance à la pointe⁶.
39. Par ailleurs le ROÉÉ est particulièrement intéressé à la preuve complémentaire qu'Hydro-Québec présentera sur la filiale Hilo et sur la tarification dynamique. L'intervenant supportera la Régie dans son analyse et ses conclusions à la lumière de cette preuve.
40. Le ROÉÉ rappelle que dans le contexte de différents dossiers tarifaires et de plan d'approvisionnement il est intervenu sur les sujets de la tarification dynamique et de l'utilisation de stockage pour contrôler l'appel en puissance.
41. À la lumière de l'ensemble de la preuve, le ROÉÉ fera des représentations en faveur d'une tarification dynamique, de l'appel à la population afin de faire réduire la demande en puissance et du recours à des programmes de soutien au stockage d'énergie.
42. De manière générale, le ROÉÉ entend questionner Hydro-Québec sur plusieurs des hypothèses retenues dans l'étude du potentiel technico-économique de gestion de la demande en puissance.

RÉSEAUX AUTONOMES

43. Le ROÉÉ est préoccupé par les insuffisances récurrentes du cadre de mise en œuvre de la conversion des approvisionnements énergétiques dans les réseaux autonomes.
44. Les coûts de production d'électricité, et les émissions de GES et les impacts environnementaux locaux associés à l'approvisionnement des réseaux autonomes sont importants et rien n'indique que les stratégies retenues par Hydro-Québec à l'horizon 2026 pourraient inverser ou même ralentir une tendance historique démontrée.
45. Le ROÉÉ estime à cet égard que le raccordement par câble sous-marin du réseau des Îles de la Madeleine en 2025 que planifie le Distributeur dans son Plan d'approvisionnements 2020-2029 doit être l'occasion de déposer les principales conclusions de l'étude d'avant-projet réalisée chez Hydro-Québec quant aux investissements requis par ce lien Percé–Cap-aux-Meules, de manière à permettre

⁶ Notamment dans les causes R-4057-2018, R-4011-2017 et R-3972-2016

une comparaison avec d'autres scénarios alternatifs de conversion examinés par le Distributeur depuis 2017 afin de déterminer si la proposition actuelle est la meilleure.

46. Le ROEÉ entend également questionner le Distributeur sur les critères qui ont donné lieu à son intention de réduire l'usage du PUEÉ dans les Réseaux autonomes en conversion.
47. Sous certaines conditions, le ROEÉ est favorable au recours à d'autres combustibles non fossiles afin de réduire la demande aux fins du chauffage.
48. Le ROEÉ considère, contrairement à l'approche mise de l'avant par Hydro-Québec, il est nécessaire d'augmenter les programmes en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes. Cela même si Hydro-Québec devrait faire affaire avec d'autres fournisseurs. En ce sens, le ROEÉ fera des recommandations, à l'image de sa preuve dans le dossier R-4091-2019, afin de favoriser les meilleures pratiques en efficacité énergétique.
49. Selon les réponses du Distributeur, le ROEÉ fera des recommandations afin de favoriser la réduction de la consommation, bonifier l'efficacité énergétique et améliorer la gestion de la demande en puissance dans les réseaux autonomes.

LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU ROEÉ

50. Le ROEÉ formulera des conclusions et des recommandations en fonction des sujets et préoccupations qu'il exprime ci-dessus.
51. Le ROEÉ peut cependant déjà indiquer qu'il entend recommander à la Régie qu'Hydro-Québec redouble ses efforts en efficacité énergétique et en gestion de la demande en puissance afin de retarder le plus possible le lancement d'appels d'offres en énergie et en puissance.
52. De plus, le ROEÉ se réserve le droit de faire des recommandations sur la preuve supplémentaire qui sera déposé par Hydro-Québec sur la filiale Hilo.

MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ

53. Le ROEÉ entend participer pleinement au dossier.

54. Conformément à la décision procédurale D-2019-157 et les autres décisions et indications de la Régie à venir, cette participation inclura la formulation de demandes de renseignements, des contre-interrogatoires, une preuve écrite et de vive voix et une argumentation.

55. De plus, si certains des sujets d'intervention du ROÉÉ recourent ceux d'autres intervenants, le ROÉÉ entend vérifier les possibilités de collaboration.

56. Le ROÉÉ prévoit recourir aux services de deux analystes externes, soit M. Bertrand Schepper et M. Bernard Saulnier.

BUDGET

57. Le ROÉÉ joint à la présente demande son budget de participation, conformément aux indications de la décision D-2019-157 du 22 novembre 2019, et demande respectueusement à la Régie de bien vouloir l'accueillir.

58. À la suite du dépôt de la preuve supplémentaire sur Hilo, le ROÉÉ se réserve le droit de modifier sa demande d'intervention ou son budget de participation.

59. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance du statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-4110-2019 ;

D'ACCUEILLIR le budget de participation du ROÉÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant ;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 6 décembre 2019

(s) Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

Aldred Building

507 Place d'Armes, bur 1701

Montréal, Québec H2Y 2W8

m (514) 942-9309

t (514) 798-1988

f (514) 798-1986

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)
a/s Laurence Leduc-Primeau
3522, rue Fullum
Montréal, Québec
H2K 3P6

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

Mission des membres du ROÉÉ annexée aux documents de la Régie

Dernière mise à jour : 13 août 2018

1. Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE)

Organisme à but non lucratif fondé en avril 2015, composé de membres individuels et corporatifs et qui fait la promotion de la sécurité énergétique et environnementale aux Îles de la Madeleine.

Objectifs :

Soutenir et outiller les citoyens et organisations dans la mise en place d'alternatives énergétiques et la réduction de leur empreinte énergétique et environnementale.

Travailler sur les 3 axes de prévention que sont les besoins, les risques et les impacts liés aux différentes étapes du cycle de vie des hydrocarbures.

Collaborer avec d'autres organisations, réseaux et communautés qui partagent des enjeux énergétiques similaires.

Principales activités :

À titre d'acteur mobilisateur en énergie en milieu insulaire et en réseau autonome, l'organisme participe activement aux consultations en énergie et informe la population sur ces enjeux. Il fait des représentations auprès des élus et d'Hydro-Québec pour un assainissement des réseaux autonomes et pour la réduction de la pétrodépendance.

L'AMSÉE revendique, entre autres, un plus grand support à l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux autonomes, notamment par l'autoproduction de citoyens ou organisations, par le développement d'infrastructures de stockage, et par l'élargissement du Programme pour une utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) à des énergies non fossiles.

2. Écohabitation

Écohabitation est un organisme sans but lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.

Objectifs :

En intervenant dans le secteur de l'habitation écologique, Écohabitation facilite l'émergence d'une société plus juste, viable économiquement, et qui tend à conserver et à régénérer les écosystèmes. Plus concrètement, Écohabitation vise le déploiement :

D'habitations saines, économes en ressources et en énergie, privilégiant la qualité et la durabilité, abordables et accessibles à tous.

De collectivités en santé, orientées vers les échanges humains et les modes de vie à l'échelle locale, basées sur des modes de transports actifs et collectifs, autonomes sur le plan alimentaire et énergétique et respectueuses de la biodiversité.

D'un savoir-faire commun en habitation écologique par le biais d'échanges, d'entraide et de modes d'apprentissages basés sur l'innovation, la pratique et le vécu.

De politiques et de réglementations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux liés au domaine de l'habitation écologique.

3. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion de la sécurité dans la pratique des activités nautiques récréatives.

Maintien de l'accessibilité aux sites de pratique.

Promotion des activités récréatives de pagaies et regroupement des adeptes.

Protection de l'eau, des lacs et des rivières, de l'air, de la forêt et de la mer.

Éducation de la population.

Principales activités :

Participation au débat public sur l'énergie depuis 1995.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité.

Développement d'un réseau de parcours canotables "certifiés".

4. Fondation Rivières

Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières — tout autant que de la qualité de l'eau — à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Objectifs :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation :

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires :

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique ; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec ; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe ; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion :

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

5. Nature Québec

Dans un contexte d'un développement durable et dans la quête d'une meilleure qualité de vie, basée sur un progrès véritable, Nature Québec est un organisme national regroupant plus de 58 000 sympathisants et une centaine d'organismes affiliés, œuvrant depuis 1981 à la conservation et à la protection de la nature et de sa biodiversité.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la transition énergétique, réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, la protection du St-Laurent, de la rainette faux-grillon, du chevalier cuirvé, du Caribou forestier, etc. Nature Québec est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Objectifs :

Maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;

Préserver la diversité biologique ;

Favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Principales activités :

Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la concertation, la participation aux consultations et les avis ou prises de positions publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis une douzaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

6. Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN)

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire, civiles ou militaires, incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Principales activités :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

7. Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ)

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec regroupe des comités de citoyens au Québec, les aide à exercer une vigilance sur les projets touchant les hydrocarbures d'origine fossile et à promouvoir auprès du public la nécessité de se tourner vers des énergies vertes et de changer nos comportements afin de protéger l'eau, l'air et la terre. Par ses actions, le Regroupement vise à ce que la société québécoise accède à une économie carboneutre dans des délais qui s'harmonisent avec les nations les plus proactives.

Objectifs :

- A. Encourager et soutenir la mobilisation citoyenne par l'intermédiaire des comités de citoyens.
- B. Développer des stratégies d'actions communes avec les comités de citoyens et les régions.
- C. Favoriser l'unification des forces citoyennes
- D. Favoriser l'expression de la non acceptabilité sociale des projets de développement et de transit des hydrocarbures fossiles non conventionnels
- E. Favoriser le développement des nouvelles technologies vertes afin de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles.